

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET  
ANNEXE CIMETIERE COMMUNAL  
N°24\_10**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_10-BF

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maïtebu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Procuration(s) :**

Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David

Date de la convocation
29 mars 2024

**Etal(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
12 avril 2024

**Etal(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

**(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :**

Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

12 avril 2024
et publication du
12 avril 2024

<b>EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 Budget Annexe CIMETIERE COMMUNAL</b>
--

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 budget annexe cimetiere communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET  
ANNEXE HOTEL-RESTAURANT  
N°24\_11**

Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le  
ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_11-BF

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Procurat ion(s) :**

Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David

Date de la convocation
29 mars 2024

**Etai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
12 avril 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

**A(ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :**

Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

12 avril 2024
et publication du
12 avril 2024

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023  
Budget Annexe Hotel-Restaurant**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 budget annexe hotel-restaurant, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE POUR LE  
BUDGET ANNEXE MAGASIN  
N°24\_12**

Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le  
ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_12-BF

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramunxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Procuratation(s) :**

Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David.

Date de la convocation
29 mars 2024

**Étai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
12 avril 2024

**Étai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

**(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :**

Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

12 avril 2024
---------------

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023  
DU BUDGET ANNEXE MAGASIN**

et publication du

12 avril 2024
---------------

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 budget annexe magasin, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_13-BF



L'an deux mille vingt quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etalent présents :**

Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitexu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Procurat ion(s) :**

Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David.

Date de la convocation
29 mars 2024

Date d'affichage
12 avril 2024

**Etai(en)t absent(s) :**

**Etai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

12 avril 2024
et publication du
12 avril 2024

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023  
COMMUNE DE LARRESSORE**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 commune de Larressore, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET  
ANNEXE CIMETIERE COMMUNAL  
N°24\_14

Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_14-BF

*SLOW*

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritxu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Procurat ion(s) :**

Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame Sainte-Marie MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David

Date de la convocation
29 mars 2024

**Étai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
12 avril 2024

**Étai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

12 avril 2024
---------------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

et publication du

12 avril 2024
---------------

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	54 340,00
	Réalisé :	23 967,05
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	54 340,00
	Réalisé :	45 423,34
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	74 922,59
	Réalisé :	45 423,34
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	74 922,59
	Réalisé :	51 705,93
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	21 456,29
Fonctionnement :	6 282,59
Résultat global :	27 738,88

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance



*[Signature]*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET  
ANNEXE HÔTEL-RESTAURANT  
N°24\_15

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_15-BF

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Madame ARAMBEL Maitexu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Procurator(s) :**

Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David.

Date de la convocation
29 mars 2024

**Étai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
12 avril 2024

**Étai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

12 avril 2024
---------------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

et publication du

12 avril 2024
---------------

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	151 569,24
	Réalisé :	141 383,69
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	151 569,24
	Réalisé :	110 669,24
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	44 739,03
	Réalisé :	6 265,25
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	44 739,03
	Réalisé :	43 766,48
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-30 714,45
Fonctionnement :	37 501,23
Résultat global :	6 786,78

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,



Le Maire, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE POUR LE  
BUDGET ANNEXE MAGASIN  
N°24\_16

Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le  
ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_16-BF

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Madame ARAMBEL Maitexu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Procurator(s) :**

Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame Sainte-Marie MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David.

Date de la convocation
29 mars 2024

**Étai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
12 avril 2024

**Étai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

12 avril 2024
et publication du
12 avril 2024

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	30 760,27
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	30 760,27
	Réalisé :	14 465,27
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	17 700,00
	Réalisé :	1 400,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	17 700,00
	Réalisé :	17 799,72
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	14 465,27
Fonctionnement :	16 399,72
Résultat global :	30 864,99

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,



Le Maire, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_17-BF



Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Madame ARAMBEL Maïtebux, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Procurator(s) :**

Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame Sainte-Marie MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David.

Date de la convocation
29 mars 2024

**Étai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
12 avril 2024

**Étai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

12 avril 2024
et publication du
12 avril 2024

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	1 763 319,04
	Réalisé :	572 129,36
	Reste à réaliser :	543 442,09

Recettes	Prévu :	1 763 319,04
	Réalisé :	1 642 069,15
	Reste à réaliser :	95 457,63

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 286 504,00
	Réalisé :	1 091 714,55
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 286 504,00
	Réalisé :	1 390 894,75
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	1 069 939,79
Fonctionnement :	299 180,20
Résultat global :	1 369 119,99

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,



Le Maire, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET ANNEXE  
CIMETIERE COMMUNAL  
N°24\_18**

Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_18-BF



L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Madame SAMANOS Laurence.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitexu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Procuration(s) :**

Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame Sainte-Marie MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David

Date de la convocation
29 mars 2024

Date d'affichage
12 avril 2024

**Étal(en)t absent(s) :**

**Étal(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

12 avril 2024
et publication du
12 avril 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé, le 11 avril 2024, le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Annexe Cimetière Communal, à l'unanimité

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	33 640,00
- un excédent reporté de :	39 922,59
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	6 282,59
- un excédent d'investissement de :	21 456,29
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	21 456,29

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	6 282,59
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	6 282,59
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	21 456,29

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

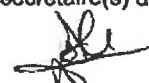
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

le(s) secrétaire(s) de séance



Le Maire, SAMANOS Laurence



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET ANNEXE  
HOTEL RESTAURANT  
N°24\_19**

Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_19-BF

*S'LO*

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitebu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Procurator(s) :**

Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David.

Date de la convocation
29 mars 2024

**Étai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
12 avril 2024

**Étai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

12 avril 2024
et publication du
12 avril 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé, le 11 avril 2024, le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Annexe Hôtel-Restaurant, à l'unanimité

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	34 267,20
- un excédent reporté de :	3 234,03
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	37 501,23
- un déficit d'investissement de :	30 714,45
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	30 714,45

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	37 501,23
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	30 714,45
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	6 786,78
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	30 714,45

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

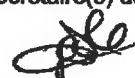
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore



Le Maire, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_20-BF

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitebu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Procurator(s) :**

Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David

Date de la convocation
29 mars 2024

**Etai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
12 avril 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

12 avril 2024
et publication du
12 avril 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé, le 11 avril 2024, le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Annexe Magasin, à l'unanimité

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	4 399,72
- un excédent reporté de :	12 000,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	16 399,72
- un excédent d'investissement de :	14 465,27
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	14 465,27

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	16 399,72
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	16 399,72
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	14 465,27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Maire, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_21-BF

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Madame SAMANOS Laurence

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitebu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramunxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Procuration(s) :**

Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David.

Date de la convocation
29 mars 2024

**Étai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
12 avril 2024

**Étai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

12 avril 2024
et publication du
12 avril 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé, le 11 avril 2024, le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Communal, à l'unanimité

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	209 180,20
- un excédent reporté de :	90 000,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	299 180,20
- un excédent d'investissement de :	1 069 939,79
- un déficit des restes à réaliser de :	447 984,46
Soit un excédent de financement de :	621 955,33
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	299 180,20
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	200 000,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	99 180,20
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT</b>	<b>1 069 939,79</b>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Maire, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_22-BF

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de LARRESSORE**

**SEANCE du 11 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

**Date de la convocation : 29 mars 2024**

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Nombre de conseillers présents : 15**

**Nombre pouvoirs : 4**

**Présents :** Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Absents avant donné procuration :** Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David.

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle

**VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de fixer les taux comme suit :

TAXES	BASES NOTIFIÉES POUR 2024	TAUX VOTÉS 2024	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe foncière bâties	2 541 000 €	23.62 %	600 184 €
Taxe foncière non bâties	48 300 €	13.67 %	6 603 €
Taxe d'habitation	297 100 €	9.60 %	28 522 €
Majoration de la taxe habitation		20 %	5 228 €
		<b>TOTAL</b>	<b>640 537 €</b>

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 9.60 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.62 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.67 %

**CHARGE** Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Vote de la question : nombre de votants : 19**  
**pour : 19      contre : 0      abstentions : 0**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulbos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.


Fait à Larressore, le 11 avril 2024  
Le Maire

Laurence SAMANOS



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE  
Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :  
Notifiée le :  
Le Maire,  
Laurence SAMANOS.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le   
ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_22-BF

LS\_2024\_22

Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_23-BF

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Procurat ion(s) :**

Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David.

Date de la convocation
29 mars 2024

**Étai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
12 avril 2024

**Étai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle

12 avril 2024
et publication du
12 avril 2024

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**  
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

**Investissement**

Dépenses : 61 379,71

Recettes : 61 379,71

**Fonctionnement**

Dépenses : 76 410,97

Recettes : 76 410,97

Pour rappel, total budget :	
<b>Investissement</b>	
Dépenses :	61 379,71 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	61 379,71 (dont 0,00 de RAR)
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses :	76 410,97 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	76 410,97 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LARRESSORE

le(s) secrétaire(s) de séance



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_24-BF



Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maïtebu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Procurator(s) :**

Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David

Date de la convocation
29 mars 2024

**Étai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
12 avril 2024

**Étai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(s) secrétaire(s) de séance :

Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle

12 avril 2024
et publication du
12 avril 2024

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

**Investissement**

Dépenses : 72 194,45

Recettes : 72 194,45

**Fonctionnement**

Dépenses : 48 786,78

Recettes : 48 786,78

**Pour rappel, total budget :**

**Investissement**

Dépenses : 72 194,45 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 72 194,45 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 48 786,78 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 48 786,78 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LARRESSORE

Le Maire, SAMANOS Laurence.

le(s) secrétaire(s) de séance





Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le  
ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_25-BF



Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maïteux, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramunxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Procurat ion(s) :**

Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David.

Date de la convocation
29 mars 2024

**Étai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
12 avril 2024

**Étai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle

12 avril 2024
et publication du
12 avril 2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

**Investissement**

Dépenses : 30 359,27

Recettes : 30 359,27

**Fonctionnement**

Dépenses : 22 299,72

Recettes : 22 299,72

Pour rappel, total budget :		
<b>Investissement</b>		
Dépenses :	30 359,27	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	30 359,27	(dont 0,00 de RAR)
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses :	22 299,72	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	22 299,72	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LARRESSORE

Le Maire, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance



Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le  
ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_26-BF

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de LARRESSORE**

**SEANCE du 11 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

**Date de la convocation : 29 mars 2024**

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Nombre de conseillers présents : 15**

**Nombre pouvoirs : 4**

**Présents :** Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Absents ayant donné procuration :** Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David.

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle

**Subventions aux associations 2024**

Madame le Maire rappelle que la Commission association a examiné les demandes de subvention.

Après avis de celle-ci, Madame le Maire propose d'octroyer les subventions aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSE
ADMR MONDARRAIN	200.00 €
AEK ASS UZTARITZEKO	400.00 €
AFRIKA DAMBO	150.00 €
AIDE A DOMICILE DU LABOURD	220.00 €
ALSH FARANDOLE	6 365.00 €
BATEGIN LARRESORO	400.00 €
BATTERIE FANFARE	2 500.00 €
BILTABILA	150.00 €
COMICE AGRICOLE	2 000.00 €
COMITE DES FETES	2 000.00 €
ENTRAIDE SAINT SAUVEUR	400.00 €
ENTZUN IKUS	500.00 €

LS\_2024\_26

EUSKAL HAZIAK	150.00 €
IKAS-BI	150.00 €
INTHALATZ RUGBY	5 500.00 €
L'OUTIL EN MAIN	300.00 €
LAMINAK	1 000.00 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	100.00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	200.00 €
MAKILA SPORT NATURE	600.00 €
NOUNOUS ERROBI	200.00 €
OTE LORE	2 000.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	250.00 €
SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE CAMBO	250.00 €
UDA LEKU	3 875.00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>29 880.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations comme proposées ci-dessus.

**Vote de la question : nombre de votants : 19**  
**pour : 19                      contre : 0                      abstentions : 0**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Larressore, le 11 avril 2024

Le Maire

Laurence SAMANOS



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE  
Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :

Le Maire,  
Laurence SAMANOS.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_26-BF

S'LO

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-216403170-20240411-LS\_2024\_27-BF

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de LARRESSORE**

**SEANCE du 11 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

**Date de la convocation : 29 mars 2024**

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Nombre de conseillers présents : 15**

**Nombre pouvoirs : 4**

**Présents :** Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSEBRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur GOYETCHE Philippe.

**Absents avant donné procuration :** Madame DU BOIS DE MAQUILLÉ Chantal donne pouvoir à Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène donne pouvoir à Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David.

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercices 2024 :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 1 106 557.91 €

Recettes : 1 554 542.37 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 1 380 000.00 €

Recettes : 1 380 000.00 €

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 1 650 000.00 € (dont 543 442.09 € de RAR)

Recettes : 1 650 000.00 € (dont 95 457.63 € de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 380 000.00 € (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 1 380 000.00 € (dont 0.00 de RAR)

LS\_2024\_27

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**ADOPTE** le budget 2024

**PRECISE** que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et d'investissement avec une ou plusieurs opérations d'équipement.

**AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

**Vote de la question : nombre de votants : 16  
pour : 16 contre : 0 abstentions : 3**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulbos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Larressore, le 11 avril 2024  
Le Maire

Laurence SAMANOS



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE  
Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :  
Notifiée le :  
Le Maire,  
Laurence SAMANOS.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 064-216403170-20240411-LS_2024_27-BF

LS\_2024\_27